

Barème d'honoraires TTC

Applicable au 04/09/2024

Prix de vente du bien	Honoraires TTC
Jusqu'à 50 000 €	5 000 € forfait
50 001 € à 100 000 €	7 000 € forfait
100 001 € à 200 000 €	6 %
200 001 € à 400 000 €	5,5 %
400 001 € à 800 000 €	5 %
Plus de 800 000 €	4 %

Honoraires à la charge du vendeur (sauf convention contraire précisée au mandat)

Conformément à l'article 6-1 de la loi n°70-9 du 2 janvier 1970 (loi Hoguet) et à l'article L. 112-1 du Code de la consommation, les honoraires ci-dessus sont applicables pour les prestations d'entremise et de négociation immobilières.

Les honoraires sont dus uniquement en cas de réalisation effective de la vente.

09 88 99 82 28

contact@monagent-immobilier.com

www.monagent-immobilier.com

CESAR ET BRUTUS SARL au capital de 1000 €

RCS Vannes : 891 068 116

Siège social : 16 Avenue du 4 Août 1944 - 56000 VANNES

CPI 56052021000000002 délivrée le 05/09/2024 par la CCI du Morbihan

R.C. Pro n°146998109 MMA IARD boulevard Pasteur 56230 QUESTEMBERG

Absence de garantie financière – Non détention de fonds